

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B154-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B154

OBJET : Habitat - Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Cabriès pour le projet du Quartier Saint-Pierre

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_13

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Co-rapporteur : Jean Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Cabriès pour le projet du quartier Saint Pierre

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Afin de redynamiser le quartier Saint Pierre, la Commune de Cabriès a prévu la réalisation de nouveaux projets urbains en phase avec les objectifs de mixité sociale de la politique communautaire de l'Habitat. A ce titre, il est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours à hauteur de 2 059 000€ pour l'année 2014.

Exposé des motifs :

La CPA a adopté un dispositif général de soutien aux communes en matière d'ingénierie et d'équipements publics, validé lors du Conseil de Communauté du 14 décembre 2007, intitulé « *Principes de soutien aux communes en matière de projets de développement urbain* ». Il prévoit notamment, l'attribution de fonds de concours aux communes pour la réalisation d'équipements publics, sur la base de critères sélectifs,

Ces principes ont été repris dans la délibération n°2011-A100, Conseil Communautaire du 30 juin 2011.

Par ailleurs, la délibération n° 2010-A091, Conseil Communautaire du 24 juin 2010, prévoit, pour l'ensemble des fonds de concours incitatifs, un système dérogatoire aux principes de base essentiellement en matière de taux d'intervention (en cas d'impossibilité d'obtention de financements croisés), d'assiette et de critères spécifiques, sans sortir du champ et de l'objet du fonds de concours concerné.

2. Le contexte

Afin de redynamiser le quartier Saint Pierre, la Commune de Cabriès a prévu la réalisation de nouveaux projets urbains en phase avec les objectifs de mixité sociale de la politique communautaire de l'Habitat.

On peut citer parmi ces projets,

- La construction d'un groupe scolaire, maternelle et primaire de 14 classes,
- L'aménagement d'espaces publics avec la création d'une nouvelle place, la requalification de voies (esplanade route de Violési et liaison piétonne en bordure du grand pré) et la création d'un parking de 48 places,
- La réalisation de commerces et de 60 logements sur l'emprise de l'ancienne école et le long des voies afin de répondre à la forte demande de logements locatifs sociaux, estimée à 199 demandes formulées auprès du service social de la mairie.

De plus, la réhabilitation d'un bâtiment en centre urbain, permettra la construction de 8 à 10 logements locatifs sociaux.

3. Le projet

Au vu de l'augmentation importante d'enfants en demande de scolarisation (+ 80 en 2011 ; + 50 en 2012) à laquelle la commune de Cabriès doit faire face depuis de nombreuses années, il s'avère nécessaire de reconstruire le groupe scolaire existant qui est devenu inadapté tant par sa surface que par son état au regard des normes de sécurité.

Face à la contrainte de fermeture de cet établissement qui accueille plus de 300 enfants, la commune a la préoccupation majeure d'améliorer l'offre d'enseignement public de proximité et le confort des élèves en poursuivant des objectifs environnementaux visant à insérer le nouveau bâtiment dans le site afin de limiter l'impact sur le paysage.

Ainsi 3 classes supplémentaires vont être créées pour répondre à l'augmentation des effectifs (2 classes de plus en primaire et 1 classe supplémentaire en maternelle)

La création de ce groupe scolaire vise à mieux répartir les enfants dans les écoles les plus proches et améliorer les déplacements des parents.

L'aire d'influence de la future école, qui représente 1 500 mètres autour du groupe scolaire représente environ un millier d'unités foncières et quasiment autant de logements et donc de familles touche plusieurs secteurs géographiques tels que Cabriès village ou bien encore Plan de Campagne.

Divers quartiers en développement se situent sur cette aire d'influence notamment le quartier Violet, la Milane, le Verger, Trébillane (qui doit faire l'objet d'une opération de 50 logements est programmée dans le cadre d'un partenariat engagé avec la société Régionale de l'Habitat ; le permis de construire a été déposé en 2013) et enfin Cabriès centre avec la réhabilitation du Tonkin, bâtiment destiné à accueillir 8 à 10 logements sociaux et aussi l'opération de rénovation des logements en centre ancien.

Ce projet permettra d'améliorer la densification du secteur urbain en tenant compte ainsi de la saturation de Calas, autre hameau de la commune.

Ce surcroît de population sur l'ensemble de la commune et principalement sur le site, justifie la réalisation d'équipements publics prévus dans le projet global tels que le groupe scolaire et l'aménagement d'un plateau sportif avec liaisons piétonnes et requalification des voies pour sécuriser le site et ses abords.

En effet la commune de Cabriès compte à ce jour 779 logements sociaux manquants au titre de la loi Dufflot du 18 janvier 2013.

Le coût de réalisation de ces travaux est estimé à 8 653 255€ HT. La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 2 059 000€, pour l'année 2014 soit 24% du coût global du projet.

Le Conseil Municipal de Cabriès a délibéré en date du 10 juillet 2012 (délibération N°57/12) pour demander un fonds de concours à la CPA afin de réaliser les travaux sus cités.

En application du dispositif d'appui général de soutien aux communes adopté en 2007 puis en 2011 (voir ci-dessus), et du système dérogatoire prévu par la délibération n°2010-A091, Conseil Communautaire du 24 juin 2010, et compte tenu du fait que :

- Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement,
- Cette opération est liée à la production de logements, notamment sociaux,

Un fonds de concours de 2 059 000€ soit 24% du coût global du projet peut être attribué à la Commune de Cabriès pour l'année 2014.

4. Rappel sur les modalités d'attribution des fonds de concours

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise que :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement,
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subvention, par la commune,
- La notion d'utilité dépassant manifestement l'intérêt communal, nécessaire autrefois, disparaît,
- Un accord concordant exprimé à la majorité simple du Conseil Communautaire et de la commune conditionne l'octroi du fonds de concours.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix, qui ne pourra dans tous les cas pas dépasser 50 % du total effectivement payé par la Commune (déduction faite de tous les co-financements), devra être mentionnée dans toute la communication faite autour du projet.

Le montant total de l'opération s'élève à 8 653 255€ HT €.

♦ Plan de financement prévisionnel

INTITULE	DEPENSES € HT	RECETTES € HT
Montant total du projet	8 653 255€	
Subventions obtenues		
CG 13		2 482 217€
CPA (FDC globalisés obtenus)		239 240€
Subventions sollicitées		
CPA (FDC Aménagement)		2 059 000€
CPA (FDC Globalisés équipement voirie)		393 417€
CPA (FDC incitatifs équipements sportifs)		259 800€
Part commune		3 218 601€
TOTAL	8 653 255€	8 653 255€

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la commune de Cabriès interviendront selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 70% du montant accordé sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux ;
- versement du solde, soit 30 % du montant accordé, sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux, du plan de financement définitif et d'une photographie du panneau sur site mettant en évidence le logo de la Communauté .

La commune s'engage par ailleurs par voie d'affichage à faire part de la participation de la CPA.

La Communauté du Pays d'Aix se libèrera des sommes dues auprès du Trésorier Principal de la commune de Cabriès, sur présentation des titres de recettes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment celle d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire ;

VU la délibération n° 2010-A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010, relative aux fonds de concours incitatifs,

VU la délibération cadre n°2011_A100 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 relative aux critères définissant une opération d'intérêt communautaire en matière d'aménagement ;

VU la délibération n°2013-A110 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013, relative aux modalités de paiement de fonds de concours ;

VU la délibération N°57/12 du Conseil municipal du 10 juillet 2012 de la commune de Cabriès sollicitant la C.P.A. pour un fonds de concours ;

VU l'avis de la Commission Habitat du 6 février 2014.

Dispositif :

En fonction de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **ATTRIBUER** un fonds de concours de 2 059 000€ HT à la commune de Cabriès pour l'année 2014 ;
- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure entre la commune de Cabriès et la C.P.A. pour l'aide au projet d'aménagement du Quartier Saint Pierre ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée à la section d'investissement sur la ligne budgétaire 824-204141.



COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

COMMUNE DE CABRIES

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour l'Aide aux projets d'aménagement du Quartier Saint Pierre et réalisation d'un groupe scolaire à Cabriès.

Entre:

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Sophie JOISSAINS, Vice-Président délégué aux relations avec les communes et à la politique des bassins de vie, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire du ..., délibération

d'une part,

et,

PROJET

La Commune de Cabriès représentée par son Maire Richard MARTIN, en vertu d'une décision n°57/12 du Conseil Municipal du 10 juillet 2012.

d'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

◆ Objet du projet

Afin de redynamiser le quartier Saint Pierre, la Commune de Cabriès a prévu la réalisation de nouveaux projets urbains en phase avec les objectifs de mixité sociale de la politique communautaire de l'Habitat.

On peut citer parmi ces projets,

- La construction d'un groupe scolaire, maternelle et primaire de 14 classes,
- L'aménagement d'espaces publics avec la création d'une nouvelle place, la requalification de voies (esplanade route de Violési et liaison piétonne en bordure du grand pré) et la création d'un parking de 48 places,
- La réalisation de commerces et de 60 logements sur l'emprise de l'ancienne école et le long des voies afin de répondre à la forte demande de logements locatifs sociaux, estimée à 199 demandes formulées auprès du service social de la mairie.

De plus, la réhabilitation d'un bâtiment en centre urbain, permettra la construction de 8 à 10 logements locatifs sociaux.

◆ Modalités financières

Le coût de ces travaux, est à 100% à la charge de la commune (sans prendre en compte les éventuels autres financeurs).

La Communauté du Pays d'Aix a décidé d'octroyer à la Commune de Cabriès une aide de 24% du montant des travaux (estimés à 8 653 255.10€) allégeant ainsi sa part financière; cette participation est concrétisée dans le cadre de la présente convention.

PROJET

◆ Plan de financement prévisionnel

INTITULE	DEPENSES € HT	RECETTES € HT
Montant total du projet	8 653 255€	
Subventions obtenues		
CG 13		2 482 217€
CPA (FDC globalisés obtenus)		239 240€
Subventions sollicitées		
CPA (FDC Aménagement)		2 059 000€
CPA (FDC Globalisés équipement voirie)		393 417€
CPA (FDC incitatifs équipements sportifs)		259 800€
Part commune		3 218 601€
TOTAL	8 653 255€	8 653 255€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

Au vu de l'augmentation importante d'enfants en demande de scolarisation (+ 80 en 2011 ; + 50 en 2012) à laquelle la commune de Cabriès doit faire face depuis de nombreuses années, il s'avère nécessaire de reconstruire le groupe scolaire existant qui est devenu inadapté tant par sa surface que par son état au regard des normes de sécurité.

Face à la contrainte de fermeture de cet établissement qui accueille plus de 300 enfants, la commune a la préoccupation majeure d'améliorer l'offre d'enseignement public de proximité et le confort des élèves en poursuivant des objectifs environnementaux visant à insérer le nouveau bâtiment dans le site afin de limiter l'impact sur le paysage.

Ainsi 3 classes supplémentaires vont être créées pour répondre à l'augmentation des effectifs (2 classes de plus en primaire et 1 classe supplémentaire en maternelle)

La création de ce groupe scolaire vise à mieux répartir les enfants dans les écoles les plus proches et améliorer les déplacements des parents.

L'aire d'influence de la future école, qui représente 1 500 mètres autour du groupe scolaire représente environ un millier d'unités foncières et quasiment autant de

logements et donc de familles touche plusieurs secteurs géographiques tels que Cabriès village ou bien encore Plan de Campagne.

Divers quartiers en développement se situent sur cette aire d'influence notamment le quartier Violet, la Milane, le Verger, Trébillane (qui doit faire l'objet d'une opération de 50 logements est programmée dans le cadre d'un partenariat engagé avec la société Régionale de l'Habitat ; le permis de construire a été déposé en 2013) et enfin Cabriès centre avec la réhabilitation du Tonkin, bâtiment destiné à accueillir 8 à 10 logements sociaux et aussi l'opération de rénovation des logements en centre ancien.

Ce projet permettra d'améliorer la densification du secteur urbain en tenant compte ainsi de la saturation de Calas, autre hameau de la commune.

Ce surcroît de population sur l'ensemble de la commune et principalement sur le site, justifie la réalisation d'équipements publics prévus dans le projet global tels que le groupe scolaire et l'aménagement d'un plateau sportif avec liaisons piétonnes et requalification des voies pour sécuriser le site et ses abords.

En effet la commune de Cabriès compte à ce jour 779 logements sociaux manquants aux vues de la loi Dufflot du 18 janvier 2013.

Le coût de réalisation de ces travaux est estimé à 8 653 255€ HT. La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 2 059 000€, pour l'année 2014 soit 24% du coût global du projet.

Le Conseil Municipal de Cabriès a délibéré en date du 10 juillet 2012 (délibération N°57/12) pour demander un fonds de concours à la CPA afin de réaliser les travaux sus cités.

En application du dispositif d'appui général de soutien aux communes adopté en 2007 puis en 2011 (voir ci-dessus), et du système dérogatoire prévu par la délibération n°2010-A091, Conseil Communautaire du 24 juin 2010, et compte tenu du fait que :

- Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement,
- Cette opération est liée à la production de logements, notamment sociaux,

Un fonds de concours de 2 059 000€ soit 24% du coût global du projet peut être attribué à la Commune de Cabriès pour l'année 2014.

ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la Commune de Cabriès, sous forme d'un fonds de concours, une aide de 2 059 000€ correspondant à 24% du montant H.T des travaux (8 653 255€ HT).

ARTICLE 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées, plafonnée à 50% de ce qu'elle aura effectivement payé.

Pour se faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 4 : Affichage

Pendant la réalisation des travaux faisant l'objet du fonds de concours, la commune s'engage à ajouter sur le panneau de chantier le logo de la Communauté du Pays d'Aix. Le panneau doit être visible dès le premier jour des travaux et ce jusqu'à la fin de la réalisation de l'aménagement.

La commune bénéficiaire d'un fonds de concours de la CPA s'engage à promouvoir cette aide financière de la Communauté du Pays d'Aix dans ses publications d'informations municipales (journal, site internet ...) et aussi par une signalétique adaptée sur le lieu même du chantier.

Pour se faire la commune devra faire figurer sur le panneau légal de chantier, le logo de la CPA de façon lisible et de taille au moins équivalente aux logos des autres

financeurs. Ce panneau devra être installé et demeurera durant toute la durée du chantier à un endroit visible. -

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la commune de Cabriès interviendront selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 70% du montant accordé sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux ;
- versement du solde, soit 30 % du montant accordé, sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux, du plan de financement définitif et d'une photographie du panneau sur site mettant en évidence le logo de la Communauté .

La commune s'engage par ailleurs par voie d'affichage à faire part de la participation de la CPA.

La Communauté du Pays d'Aix se libérera des sommes dues auprès du Trésorier Principal de la commune de Cabriès, sur présentation des titres de recettes.

ARTICLE 6 :

La Communauté du Pays d'Aix se libérera des sommes dues auprès du Trésorier Principal de la commune de Cabriès, sur présentation des titres de recettes.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Sophie JOISSAINS

Richard MARTIN

**Pour le Président
Et par délégation le Vice-Président
DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Délégué aux relations avec les Communes et à la
politique des bassins de vie
Au regard de la délibération n°,
Bureau du ...**

Maire de Cabriès

PROJET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance ordinaire du 10 juillet 2012
à 19h00, à la Mairie de Cabries
Délibération n°57/12

Date de convocation : 2 juillet 2012	Le quorum étant atteint :
Président de séance : M. Richard MARTIN, Maire	Conseillers en exercice : 29
Secrétaire de séance : Mme Annie ORCIER	Présents : 22 Représentés : 5
Rapporteur : René GAUSSEN	Absents : 2 Non participations : 0
Délibération :	Suffrages exprimés : 27
Publiée le : 16/07/2012	Résultat du vote, au scrutin ordinaire
Enregistrée en Sous-Préfecture le : 17/07/12.	et après débats contradictoires :
	Votes pour : 27 Abstentions : 0
	Votes contre : 0 Non participations : 0

Présents : M. Richard MARTIN – M. René GAUSSEN – M. Jean-Marc GINER – Mme Anne LANFRANCO – M. Gilbert PONS – Mme Catherine MAGNAN – M. Guy CALVETTI – Mme Marie-Inès MAUREL – Mme Annie ORCIER – M. Jacques MOUGIN – Mme Monique DALMASO – M. Pierre SULTAN – Mme Josette GIRAULT-DAUSSAN – Mme Marina DUFRENE – M. Yves VARO – Mme Mireille BOR – M. Laurent LONG – Mme Laetitia MAVY-JOUBERT – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Martine GUIONNET – Mme Joëlle DURIS – M. Pablo DE LARD

Avait donné pouvoir : Mme Jocelyne SANTALUCIA à Mme Marie-Inès MAUREL – M. Hervé FABRE-AUBRIESPY à Marie-Thérèse BAGARRI – M. Nicolas DUMOULIN à M. Richard MARTIN – Mme Jeannine BERTON à Mme Martine GUIONNET – Mme Carole RICHIER à Mme Laetitia MAVY-JOUBERT

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Guy CANETTO

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté du Pays d'Aix (CPA) pour le projet d'aménagement du quartier Saint-Pierre.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif de fonds de concours de la Communauté du Pays d'Aix ;

Vu la délibération du conseil municipal n°45/11 du 10 mai 2011 ayant pour objet le lancement des procédures de consultation portant sur l'aménagement du bas du village de Cabries ;

Considérant que le projet d'aménagement du quartier Saint Pierre a été estimé à 8 653 255 € HT et que la Commune a sollicité le Conseil Général dans le cadre du contrat départemental d'aménagement et de développement à hauteur de 2 000 159 € ;

et après en avoir délibéré,

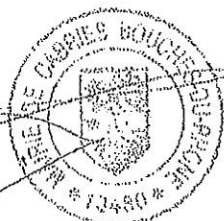
Décide de solliciter, auprès de la Communauté du Pays d'Aix, pour le projet d'aménagement du quartier Saint-Pierre :

- Le fonds de concours incitatif dans le cadre de « l'aide au projet d'aménagement », pour un montant subventionnable de 5 149 951 € HT,
- Le fonds de concours globalisé, pour un montant subventionnable de 983 544 € HT,
- Le fonds de concours « Amélioration, mise aux normes et extension des équipements sportifs existants », pour un montant subventionnable de 519 600 €,

Donne mandat à monsieur le Maire pour entreprendre les démarches correspondantes.

**Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Accusé de réception en préfecture
013-211300198-20120710-5712-DE
Date de télétransmission : 17/07/2012
Date de réception préfecture : 17/07/2012



OBJET : Habitat - Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Cabriès pour le projet du Quartier Saint-Pierre

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 FEV. 2014